

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 2 AOÛT 2021

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue, le 2 août 2021 à 20 heures au centre communautaire, 10, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans; étaient présents : Mme Sandrine Reix, M. Alain Fortier, M. Jean Lachance, Mme Élisabeth Leclerc, M. Jean Lapointe et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

Chantal Daigle, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé hebdomadairement jusqu'au 6 août 2021 par le décret 1072-2021 du 28 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 interdit tout rassemblement dans la région socio sanitaire de la Capitale-Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2021-040 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au conseil de siéger publiquement en limitant le nombre de personnes à 25 (ou moins si la grandeur de la salle ne permet pas le respect de la distanciation sociale de 2 mètres) ;

CONSIDÉRANT QUE la salle habituelle du conseil n'est pas suffisamment grande pour accueillir les citoyens avec les mesures de distanciation ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise que la présente séance soit tenue exceptionnellement au 10, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et que l'enregistrement vocal soit diffusé par la suite sur le site internet de la municipalité. Les élus doivent se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole afin de faciliter l'écoute.

Ordre du jour

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021**
- 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
- 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. REMPLACEMENT DU CELLULAIRE DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.2. ACHAT D'UN CELLULAIRE POUR L'ADJOINT JOURNALIER**
 - 5.3. MODIFICATION DU CONTRAT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**
 - 5.4. RÉPARATION DES BALCONS DE LA SORTIE D'URGENCE DU BUREAU MUNICIPAL ET DE LA SALLE DU CONSEIL**
 - 5.5. AVIS DE MOTION - POLITIQUE & PROCÉDURES EN GESTION DES PLAINTES**
 - 5.6. DÉPÔT DU PROJET DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE & PROCÉDURES EN GESTION DES PLAINTES**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. RÉPARATION DE LA TRANSMISSION DU VÉHICULE # 815**
 - 6.2. NOMINATION DE 2 POMPIERS AU POSTE D'OFFICIER**
 - 6.3. TRAITEMENT D'ANTIROUILLE DU VÉHICULE #115**
- 7. TRANSPORT ROUTIER**
 - 7.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1. FORMATION OCARE+UV**
- 9. URBANISME**
 - 9.1. RECONNAISSANCE DE L'USAGE INDUSTRIEL**
 - 9.2. CERTIFICAT DE PIQUETAGE À LA DESCENTE DU CHEMIN LAFLEUR**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1. CERTIFICAT DE LOCALISATION DU TERRAIN DU CHEMIN DU QUAI**
 - 10.2. CERTIFICAT DE LOCALISATION DU TERRAIN DE LA MAISON DES JEUNES**
 - 10.3. APPUIE FONDATION FRANÇOIS-XAVIER-BEAULIEU**
 - 10.4. ADOPTION DU PROGRAMME DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2021-2024**
 - 10.5. DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ - 4226 CHEMIN ROYAL**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. VARIA**
 - 12.1. STATIONNEMENT DE NUIT À L'ÉGLISE**
 - 12.2. MÉMORIAL DES PILOTES DU SAINT-LAURENT**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

- 2021-08-153**
- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu que l'ordre du jour soit adopté et demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).
 - 2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1. Acceptation du procès-verbal du 5 juillet 2021**

Il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).
 - 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
 - 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

2021-08-155

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 335 792.95 \$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques et les virements pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).
 - 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. REMPLACEMENT DU CELLULAIRE DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**

2021-08-156

CONSIDÉRANT QUE le téléphone du responsable des travaux publics est un Sonim XP7700 ;

CONSIDÉRANT QUE son téléphone est en fin de vie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu d'autoriser l'achat d'un Sonim XP8 au coût de 114.00 \$ excluant les taxes pour le responsable des travaux publics, ce montant sera pris dans l'entretien du centre communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-08-157

5.2. ACHAT D'UN CELLULAIRE POUR L'ADJOINT JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE l'adjoint journalier de la municipalité n'a pas de téléphone cellulaire ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire qu'il en ait un afin de pouvoir le rejoindre en tout temps ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu d'autoriser l'achat d'un Sonim XP8 au coût de 114.00 \$ excluant les taxes pour l'adjoint journalier de la municipalité, ce montant sera pris dans l'entretien du centre communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-08-158

5.3. MODIFICATION DU CONTRAT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable de 2 téléphones cellulaires pour ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait un contrat d'une mensualité de 46.50\$ excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu de modifier le contrat de Bell mobilité pour qu'il y ait 2 appareils de téléphonie pour un montant de 83.00 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-08-159

5.4. RÉPARATION DES BALCONS DE LA SORTIE D'URGENCE DU BUREAU MUNICIPAL ET DE LA SALLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit entretenir ses immeubles;

CONSIDÉRANT QUE les balcons de la sortie d'urgence du bureau municipal et de la salle du conseil ont besoin d'entretien ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu d'autoriser l'achat de matériaux afin de réparer le balcon de la sortie de secours du bureau municipal ainsi que celui de la salle du conseil au coût approximatif de 500.00\$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.5. AVIS DE MOTION – POLITIQUE & PROCÉDURES EN GESTION DES PLAINTES

Point annulé considérant l'égalité des votes

5.6. DÉPÔT DU PROJET DE MODIFICATION DE LA POLITIQUE & PROCÉDURES EN GESTION DES PLAINTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire une modification à sa Politique & Procédures en gestion des plaintes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu de modifier le 7^e article de la Politique & Procédures en gestion des plaintes afin que le tout soit sans frais pour le plaignant.

Contre : Mme Sandrine Reix, M. Jean Lachance et M. Alain Létourneau

Pour : M. Alain Fortier, Mme Élisabeth Leclerc et M. Jean Lapointe

Point annulé considérant l'égalité des votes

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. REPARATION DE LA TRANSMISSION DU VEHICULE # 815

2021-08-160

CONSIDÉRANT QUE la transmission du véhicule #815 n'est plus fonctionnelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu d'autoriser le changement de la transmission du véhicule #815 au coût approximatif de 4 000.00 excluant les taxes, le montant sera pris dans le surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2. NOMINATION DE 2 POMPIERS AU POSTE D'OFFICIER

2021-08-161

CONSIDÉRANT QUE M. Alexandre Gagnon et M. Jean-François Gagné font présentement les tâches d'officier ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-07-139 mentionne que la nomination aura lieu seulement au moment de la preuve de réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'amender la résolution 2021-07-139 afin que la nomination ait lieu à compter du 1^{er} Août 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-08-162

6.3. TRAITEMENT D'ANTIROUILLE DU VEHICULE # 115

CONSIDÉRANT QUE le traitement antirouille du véhicule #115 doit être refait ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu d'autoriser le Garage Fabien Pilote à faire le traitement antirouille du véhicule #115 au coût de 129.00\$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

2021-08-163

Mme Élisabeth Leclerc informe qu'elle est en conflit d'intérêts et elle s'abstient de participer aux débats concernant cette résolution.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance des modalités d'application du Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le Ministère permet, en fonction de sa richesse foncière uniformisée, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant 50% des dépenses admissibles pour le volet accélération ;

ATTENDU QUE l'aide financière est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet par un règlement d'emprunt, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard 12 mois après ladite lettre sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux et qu'un état d'avancement des travaux doit être transmis au plus tard au 31 décembre 2021 si les travaux ne sont pas terminés ;

ATTENDU QUE la municipalité assume seule toute responsabilité légale à l'égard des tiers, toute responsabilité de toute action, toute réclamation ou toute demande que peut occasionner l'exécution des travaux liés à une demande d'aide ;

ATTENDU QUE la municipalité tient indemnes le ministre et ses représentants, de prendre fait et cause pour ceux-ci advenant toute réclamation, et de s'assurer qu'il en est de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux admissibles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyée par M. Alain Létourneau et il est résolu et adopté que le conseil de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet accélération du Programme d'aide à la voirie locale.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) qui participent aux délibérations.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. FORMATION OCARE+UV

2021-08-164

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prendre des tests d'eau régulièrement au centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de personne qualifiée pour faire l'échantillonnage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'autoriser Chantal Daigle à s'inscrire à la formation OCARE + UV qui se donnera en ligne du 7 au 10 septembre 2021 au coût approximatif de 1 200.00\$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1. RECONNAISSANCE DE L'USAGE INDUSTRIEL

2021-08-165

CONSIDÉRANT QUE la Scierie Blouin a débuté en 1950 avec un sciage de billes aux agriculteurs de l'Île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT QU'en 1976, la Scierie Blouin devient une scierie commerciale ;

CONSIDÉRANT QU'encore aujourd'hui, cette entreprise est active dans la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu que la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans reconnait que cette entreprise a un usage industriel.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. CERTIFICAT DE PIQUETAGE À LA DESCENTE DU CHEMIN LAFLEUR

2021-08-166

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont en cours de développement ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de connaître les limites du terrain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu de mandater Picard & Picard, arpenteurs-géomètres à faire un certificat de piquetage au coût approximatif de 500.00 \$, le montant sera pris dans le surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. CERTIFICAT DE LOCALISATION DU TERRAIN DU CHEMIN DU QUAI

2021-08-167

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer des travaux aux installations sanitaires sur le Chemin du Quai ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'un certificat de localisation afin de faire les demandes de permis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu de mandater Picard & Picard pour la conception d'un certificat de localisation du terrain des installations sanitaires sur le Chemin du Quai et ce pour un montant approximatif de 1 200.00 \$, le montant sera pris dans le surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. CERTIFICAT DE LOCALISATION DU TERRAIN DE LA MAISON DES JEUNES

2021-08-168

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer des travaux à la maison des jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte a besoin d'un certificat de localisation afin de faire ses plans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu de mandater Picard & Picard pour la conception d'un certificat de localisation du terrain de la maison des jeunes et ce pour un montant approximatif de 1 200.00 \$, le montant sera pris dans le surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3. APPUIE FONDATION FRANÇOIS-XAVIER-BEAULIEU

2021-08-169

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aider les OBNL ;

CONSIDÉRANT QU'un événement est présentement en développement dans notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et il est résolu d'appuyer la Fondation François-Xavier-Beaulieu dans l'organisation de leur événement Le RIBFEST 2021 qui aura lieu le 11 septembre 2021 au 4226, Chemin Royal.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4. ADOPTION DU PROGRAMME DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2021-2024

Reporté au mois prochain

2021-08-170

10.5. DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ - 4226 CHEMIN ROYAL

ATTENDU QU'un événement aura lieu en zone agricole ;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'approbation de leur demande ;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme au règlement de zonage ;

ATTENDU QU'une autorisation n'altérerait pas le potentiel agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QU'une autorisation n'altérerait pas les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale ;

ATTENDU QU'il existe d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture ;

ATTENDU QU'il y a des espaces disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole ;

ATTENDU QU'une autorisation n'altérerait pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la Municipalité et dans la région ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aurait pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu que le conseil municipal avise la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de son appuie pour la demande d'autorisation en faveur du Fonds philanthropique François-Xavier Beaulieu, située au 4226, Chemin Royal, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

11. CORRESPONDANCE

12. VARIA

12.1. STATIONNEMENT À L'ÉGLISE DE NUIT

La municipalité doit se demander si elle veut règlementer le stationnement de l'église comme Saint-Laurent font présentement.

Pour la gestion : M. Jean Lapointe, Mme Élisabeth Leclerc
Contre la gestion : M. Alain Létourneau, Mme Sandrine Reix, M. Alain Fortier

Point annulé considérant l'égalité des votes

12.2. MEMORIAL DES PILOTES DU SAINT-LAURENT

M. Roussin a fait gracieusement des pancartes historiques du Chemin Lafleur

Les employés municipaux vont enlever et remettre les pancartes a chaque année afin de continuer son travail

Le comité d'embellissement va se pencher sur le projet du mémorial et valider s'il est possible de le mettre en place.

Point reporté au mois prochain considérant que la municipalité n'a pas les documents du projet

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Élisabeth Leclerc, il est 22h20

Le maire Jean-Claude Pouliot atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. À moins de mention au présent procès-verbal, le maire ne participe pas aux votes.

Jean-Claude Pouliot, maire

Chantal Daigle, D.G. & sec.-trés.

Je soussignée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 2 août 2021 ; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 2 août 2021.

Chantal Daigle, D.G. & sec.-trés.